

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ORLÉANS
n° 27
SEPTEMBRE 2018 MÉTROPOLE

Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr

ÉDITO

OLIVIER CARRÉ, président d'Orléans Métropole

Le Plan de déplacements urbains a été présenté en conseil métropolitain, en juillet. Notre engagement est clair : répondre à la demande croissante de mobilité tout en évitant d'emboliser la circulation, diminuer l'empreinte carbone de nos déplacements et rendre plus accessibles les principaux pôles de la métropole.

La part d'utilisation de la voiture devrait ainsi diminuer de près de 10% et celle des déplacements doux progresser, tout comme l'usage des transports en commun. Pour cela, nous devons améliorer nos infrastructures. C'est notamment vrai pour le passage de la Loire. Nous envisageons donc la création de deux passerelles, réservées aux vélos et aux piétons, l'une en centre-ville d'Orléans, à forte densité de déplacements, et l'autre, au droit de l'Île Charlemagne, pour installer une véritable boucle est-ouest et nord-sud tout au long de la Loire.

Le second point important concerne l'énergie. 55% des déplacements se font en tram, donc en électrique. Nous avons pris la décision de porter ce chiffre à 100% dans les six ans à venir, en renouvelant entièrement notre flotte de bus. Nous serons alors la première grande ville de France dans cette situation.

Par ailleurs, nous testons un nouveau service de transport à la demande qui doit changer drastiquement l'efficacité du service dans les zones peu denses de notre métropole. Les résultats sont très prometteurs, et devraient aider à diminuer à la fois l'usage de la voiture et celui des véhicules surdimensionnés pour le nombre d'usagers transportés de ces secteurs.

Se déplacer dans une métropole est un enjeu majeur de développement durable, soutenable. C'est la raison de notre volontarisme.



Avec son million de déplacements quotidiens, la métropole doit prévoir son avenir. Le Plan de déplacements urbains a été dévoilé en début d'été lors du conseil métropolitain avec l'objectif, pour les dix prochaines années, d'améliorer les conditions de transport des usagers et faire de la mobilité une alliée du développement durable.

2

SANTÉ

Plus vite, plus loin
et ensemble
avec PRIMMO

3

LOGEMENT

Les lauréats 2018
du prix de
l'innovation

4

TRIBUNES LIBRES
INFOS PRATIQUES

RÉEMPLOI

Palmarès du
4^e défi textile
dans les écoles

ORLÉANS
MÉTROPOLE



© JEAN PUYO

© JEAN PUYO

Vers une mobilité innovante et performante

TRANSPORTS

Avec son million de déplacements quotidiens, la Métropole doit prévoir son avenir. Le Plan de déplacements urbains a été dévoilé en début d'été lors du conseil métropolitain avec l'objectif, pour les dix prochaines années, d'améliorer les conditions de transport des usagers et faire de la mobilité une alliée du développement durable.

D'ici 2028, moins d'un déplacement sur deux sera effectué avec la voiture. C'est en tout cas ce qu'espèrent les élus d'Orléans métropole qui ont arrêté, en conseil du 10 juillet, le projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Ce document stratégique définit et planifie à 10 ans l'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises à l'échelle de la métropole. Il est complémentaire de deux autres plans tout aussi primordiaux et avec lesquels il partage les visées en matière de développement durable : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET). « *On ne peut pas concevoir de réfléchir sur les transports sans réfléchir au développement de la métropole*, observe David Thiberge, vice-président en charge des Transports. *Mais à la différence du SCoT qui s'écrit avec des intentions, le PDU intervient de manière plus opérationnelle.* »

MOINS DE VOITURES, PLUS DE MOBILITÉ ALTERNATIVE

Et ce sont les trajets en voiture qui, les premiers, sont remis en question. Si aujourd'hui, les véhicules peu émissifs sont encore peu nombreux sur les routes, ils devraient être 50% vers 2050. À cet horizon, les déplacements en voiture ne devront concerner que 40% de la mobilité globale métropolitaine. Un challenge qui pourra être relevé à la condition qu'un certain nombre de mesures contenues dans le PDU soient mises en place.

Des projets d'urbanisme de grande ampleur vont permettre d'enclencher le PDU, comme le téléphérique Interives à Fleury-les-Aubrais ou encore la création de nouvelles stations de tramway pour desservir Co'Met (Orléans) et le quartier du Larry (Olivet). La préoccupation environnementale s'accompagne d'une

prise en compte de l'évolution des modes de vie ; ainsi, Orléans Métropole prévoit l'aménagement de ses voiries – avec une attention portée sur les mails, la traversée de la Loire et la RD 2020 – mais aussi l'adaptation des modes de transport au développement urbain et à la croissance démographique, et un travail sur l'attractivité des transports collectifs.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TENDANCES

Toute la flotte de bus passera à l'électrique d'ici à 2025. Un investissement de 130 millions d'euros qui s'inscrit dans un objectif régional de diminuer de 70% les émissions de CO². Une innovation qu'Orléans Métropole est fière de porter. « *Nous sommes la première agglomération française à s'être prononcée sur le fait d'avoir, pour nos bus, un système performant et respectueux de l'environnement* », signale David Thiberge.

La mobilité fera également sa révolution en validant son service à la demande, actuellement à l'essai sur les communes de Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Semoy et Mardié, et matérialisé

Campagnes de rentrée

Orléans Métropole profite de la rentrée pour lancer deux campagnes. L'une, en lien avec la « semaine européenne de la mobilité », porte sur la citoyenneté à bord des transports. Elle vise à sensibiliser le public sur les quatre thématiques citées par les usagers quand ils évoquent le bien-être dans les bus ou les tramways, à savoir le harcèlement durant les déplacements, la courtoisie, l'ambiance à bord et la propreté. La seconde campagne s'adresse, elle, aux étudiants et aux apprentis, pour les informer à l'heure de la rentrée sur les avantages des abonnements mensuel et annuel proposés sur le réseau TAO. Pas seulement le tarif avantageux, mais aussi toutes les modalités de transports, les liaisons entre le campus et le centre-ville, et les informations pratiques.

La mobilité dans la métropole en chiffres

- 2 lignes de tramway
- 34 lignes de bus dont 3 lignes à haute fréquence
- 35 millions de voyageurs enregistrés à ce jour sur le réseau Tao
- 49% des trajets effectués actuellement en voiture (41% visés dans 10 ans)
- 1 trajet sur 4 réalisé à pied
- 5,5 % des parcours effectués à vélo (8% visés dans 10 ans)
- 10,5 % des déplacements en transports en commun (objectif + 20% de hausse d'ici 2028)

par l'application Résa'est. Une centrale de mobilité, permettant de coordonner les différents plans de déplacements des usagers, est également à l'étude, ainsi que d'autres projets en partenariat avec la SNCF, au-delà des frontières de la métropole, afin de faciliter les déplacements vers les autres aires urbaines comme Châteauneuf mais aussi Chartres.

Après des ultimes observations environnementales et une enquête publique, le PDU sera effectif et mettra en route son plan d'attaque, à la conquête d'un air meilleur et d'une mobilité plus... saine. ■

ANAÏS RAMBAUD



Aller plus vite, plus loin et ensemble... grâce à Primmo

Une avancée notable dans le domaine des sciences de la médecine et de la recherche a été réalisée récemment sur le territoire métropolitain : une plateforme, liant les chercheurs et les professionnels de santé, a vu le jour dans le périmètre d'Orléans Grand Campus. Matérialisée par un espace de 400 mètres carrés au coeur du Centre hospitalier régional d'Orléans –comprenant deux plateaux techniques dédiés aux expérimentations, à la microbiologie, à la biochimie, à la génétique et à la biologie moléculaire, et un plateau destiné à l'ingénierie et à l'informatique–, Primmo s'inscrit dans une dynamique collaborative, facilitant ainsi le travail commun entre les chercheurs, les industriels et les médecins.



Lancement de la plateforme PRIMMO, le 29 juin, dans les locaux du CHR d'Orléans.

Les porteurs du projet, à savoir Orléans Métropole, le CHR d'Orléans, l'Université d'Orléans, le CNRS, soutenus par la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne, ont inauguré Primmo à la fin du mois de juin. Avec l'innovation pour mot d'ordre, la plateforme possède des objectifs clairs : écourter les délais parfois longs qu'impose la recherche et développer de nouveaux traitements pour une meilleure prise en charge du patient. Une chance également pour la métropole orléanaise, dépourvue de faculté de médecine, de se distinguer dans le domaine de la santé et de la recherche. ■

A. RAMBAUD

Les lauréats du prix de l'innovation



Orléans Métropole a décerné, le 21 juin dernier, les deux premiers prix de l'innovation du logement social. Ils récompensent la créativité des bailleurs dans la conception et les services. C'est une première « qui vise à valoriser les initiatives des bailleurs sociaux sur notre territoire pour améliorer la qualité des logements sociaux et mettre en adéquation l'offre d'habitat avec les attentes des demandeurs, résume Marie-Agnès Linguet, 2^e vice-présidente d'Orléans Métropole, en charge de l'Habitat et du Logement. Un enjeu que partagent Orléans Métropole, à travers la mise en œuvre du Programme local de l'habitat (PLH), et les maires. » Le jury, composé de représentants de 10 organismes et associations, et de 3 élus d'Orléans Métropole, a examiné 3 candidatures et s'est prononcé sur le projet le plus innovant dans deux thématiques :

- **Lauréat 2018 « conception technique » (1)** : la SA HLM Immobilière Centre Loire pour son projet situé dans la Zac Coligny, à Orléans. L'opération consiste en une cinquantaine d'appartements (dont 30 dans le cadre du programme de rénovation urbaine ANRU) destinés en partie aux seniors. Les travaux doivent débuter au 1^{er} trimestre 2019 pour une livraison début 2021.
- **Lauréat 2018 « gestion sociale » (2)** : la SA HLM France Loire pour son projet de restructuration de l'ancien site-de-l'Iresda (Institut régional pour sourds et déficients auditifs) à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ce programme est mené en partenariat avec l'Apirjso et prévoit 15 chambres, 11 logements sociaux et 1 colocation, permettant de loger des personnes sourdes et malentendantes. Début des travaux en octobre 2018 pour une réception en septembre 2019.

4^e Défi textile

Lancé auprès des établissements scolaires, du 23 avril au 18 mai, le 4^e défi textile d'Orléans Métropole a été remporté par l'école de Marigny-les-Usages. Jugez plutôt ! 2 334 kilos de textile ont été amassés, soit 11,8 kilos collectés par élève ! Les 2^e et 3^e places du podium sont occupées respectivement par les écoles de Chécy et de Boigny-sur-Bionne. Ce challenge consiste à collecter un maximum de vêtements non utilisés pour les recycler. Un geste pour l'environnement et pour la filière de réemploi du textile.



GARE DES AUBRAIS : ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE

Les ascenseurs aménagés en gare des Aubrais pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux quais en toute autonomie ont été inaugurés cet été. Il en existe un par quai, accessible depuis le souterrain. Leur installation a été complétée par la pose de bandes d'éveil à la vigilance, l'adaptation de l'éclairage et l'équipement des escaliers. Les travaux (3,63 M€) ont été financés par l'Etat, SNCF Réseau et Orléans Métropole.



GROUPE MAJORITÉ**De la culture et du sport bientôt à la Métropole**

Vous le savez, nous avons de grandes ambitions pour notre métropole. Nous voulons un territoire qui rayonne tout en étant tourné vers ses habitants. Dans cette stratégie, deux éléments sont fondamentaux : la culture et le sport. Bien souvent, la reconnaissance d'un territoire passe par ses créations artistiques ou encore ses exploits sportifs. Ce sont aussi deux domaines qui contribuent à l'épanouissement et à la qualité de vie.

Aujourd'hui, la culture et le sport ne relèvent pas des compétences métropolitaines mais nous y travaillons car la loi nous impose de définir la nature des équipements sportifs et culturels qui, de par leur ampleur, doivent en faire partie. Nous conduisons actuellement une réflexion collective avec les maires et leurs adjoints à la Culture et au Sport pour déterminer ce qui relèvera demain de la compétence d'Orléans Métropole. Ce travail s'appuie sur les axes culturels et sportifs du projet métropolitain. En matière culturelle, il s'agit de favoriser la création artistique,

les jeunes talents et la mise en place d'évènements métropolitains. Dans le domaine du sport, c'est la conduite d'une politique d'accueil en direction des sportifs amateurs comme professionnels, notamment, avec la perspective des JO 2024. Résolument tournés vers le rayonnement, ces axes s'inscrivent dans la volonté des communes de conserver leurs équipements de proximité (bibliothèques, gymnases...) et de poursuivre les coopérations en cours, notamment, en matière de musique. Orléans Métropole se positionnera donc sur de grandes infrastructures. Nous avons le souci que ces transferts ne changent rien dans vos pratiques quotidiennes. Il s'agit de donner à notre métropole les moyens de se hisser parmi les 15 territoires qui comptent. CO'Met fait déjà partie des équipements qui relèvent d'Orléans Métropole. D'ici quelques mois, ce seront d'autres structures comme le Musée des Beaux-Arts, le Muséum (MOBE), le Zénith, la patinoire et pourquoi pas les équipes sportives de haut niveau qui pourraient venir le rejoindre pour faire rayonner notre territoire. Il s'agit là d'une 1^{re} étape majeure pour notre métropole qui pourra voir son champ d'action évoluer au fil du temps.

GROUPE DES ÉLU-E-S PS, EEVL ET DIVERS GAUCHE**Transition énergétique : se mobiliser pour une métropole durable !**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a fixé, en France, des objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, ainsi que de limitation du recours au nucléaire à l'horizon 2050.

Afin de décliner au niveau local ces objectifs, Orléans Métropole s'est engagée dans la construction d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Adopté par le conseil métropolitain en janvier dernier, le schéma directeur retenu s'inscrit dans les objectifs de la loi de 2015. Ces objectifs nécessitent la définition d'un plan d'actions qui vise à réduire la consommation d'énergie fossile, en diminuant de

moitié cette consommation, tout en multipliant par sept la production d'énergies renouvelables.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'adopter une approche transversale qui portera sur tous les domaines, de la performance énergétique et climatique des logements (pompes à chaleur, biomasse...) à l'offre de mobilité adaptée à la diversité de l'énergie, respectueuse de l'environnement et de la santé (mobilité douce, transport en commun, notamment, bus électriques...), ce qui implique la mobilisation de tous, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, monde économique et associatif, citoyens.

Pour l'avenir et la qualité de vie de notre métropole, il est essentiel d'agir de façon pragmatique et efficace par une stratégie énergétique responsable et qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires économiques, structures associatives et citoyens.

GROUPE PCF – FRONT DE GAUCHE**Bus/tram : de la parole aux actes**

La métropole s'est fixée pour objectif que moins d'un déplacement sur deux s'effectuera en voiture d'ici 10 ans. Ambition nécessaire mais hélas contredite dans les actes !

En effet, alors que les transports en commun apportent une solution alternative à l'automobile, le conseil communautaire de juin dernier a voté, malgré notre opposition, une nouvelle hausse des

tarifs du réseau TAO. Cette décision pénalise avant tout les passagers achetant leur ticket dans le bus puisqu'il faut désormais déboursier 1,80€ pour un trajet. C'est pourtant ces usagers ponctuels qu'il faudrait convertir au bus et au tram !

Il n'est que temps que les actes suivent les paroles : le développement démographique et économique envisagés de l'agglomération impose d'aller progressivement vers la gratuité des transports en commun pour réduire la circulation automobile, la pollution de l'air et les inégalités sociales ou territoriales.

PROCHAIN CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Jeudi 27 septembre 2018, à 18h,
à l'Hôtel de Ville d'Orléans

CLIMATHON : SAVE THE DATE !

Orléans Métropole participera, les 26 et 27 octobre, au Climathon, défi mondial visant à

Climathon

Orléans

stimuler l'innovation climatique dans les villes. Le thème retenu : « le risque inondation : comment y faire face ? ». Orléans Métropole propose à celles et ceux intéressés de participer de se retrouver pour exposer le thème, les règles du jeu, l'organisation, le vendredi 28 septembre, au Lab'O, à 18h30. Venez nombreux !

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Orléans Métropole prépare son règlement local de publicité. Ce document d'urbanisme fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, afin d'assurer l'équilibre entre protection du cadre de vie et communication des acteurs économiques. Son élaboration s'appuie notamment sur une phase de concertation, en cours jusqu'en décembre 2018. Les registres sont mis à disposition dans chaque mairie et au siège d'Orléans Métropole. + d'infos sur www.oreans-metropole.fr

ESAD : TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR TOUS

Dessin, peinture, sculpture, photographie, bande dessinée... Que l'on souhaite s'initier aux disciplines artistiques, se préparer aux concours d'entrée des écoles d'art ou bien améliorer sa technique, l'Ecole supérieure d'art et de design (Esad) propose et anime, toute l'année, des ateliers de pratiques amateurs. Bonne nouvelle en cette rentrée 2018 : le tarif préférentiel, jusqu'alors réservé aux habitants de la commune d'Orléans, s'applique désormais aux habitants des 22 communes de l'Orléanais. Lancement des ateliers le mercredi 3 octobre, de 17h30 à 20h30, avec une conférence participative « Le jeu des 7 références ».

- > Informations et inscriptions : <https://www.esad-orleans.fr/> ou 02 38 79 24 67

